

## PROTOCOLE DE DEPART DES ENFANTS (cours intérieur)

Constat : Le départ échelonné des enfants entre 16h30 et 18h, oblige les professionnelles à avoir une vigilance accrue du fait des départs réguliers d'enfants et de la prise en charge des enfants restant encore sous la responsabilité des professionnelles. La porte donne directement sous le préau et à l'inverse sur le trottoir. La règlementation stipule une professionnelle pour 8 enfants qui marchent et une professionnelle pour 5 enfants non marcheurs.

Pour ce faire, nous avons décidé en équipe, de réfléchir et de réajuster notre positionnement au moment des départs échelonné des enfants.

- A partir des départs échelonnés (entre 16h30 et 18h) il y aura 2 professionnelles en permanence dans la cour quel que soit le nombre d'enfant. Une près de la porte et l'autre dans la cour avec les enfants autour d'un jeu ou d'une activité.
- Lorsque les parents sonneront à la porte, ce sera la professionnelle qui est dehors qui ira ouvrir la porte. Ainsi, elle pourra accueillir les familles et les diriger soit vers l'écran de transmission soit vers leur enfant et ainsi gérer le flux des familles.
- La professionnelle veillera à raccompagner la famille vers la sortie en s'assurant que la porte se ferme bien.